LA DIPLOMATIE MALIENNE DEPUIS 2012 : ENTRE RECOMPOSITION DES ALLIANCES ET QUÊTE D'AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Aboubacrine AGUISSA
Université Kurukanfuga de Bamako (UKB)
boubtoureb@gmail.com

Résumé

Depuis 2012, la crise multidimensionnelle du Mali a cessé d'être seulement un enjeu interne pour devenir un puissant facteur de transformation de la politique étrangère. L'internationalisation initiale de la réponse, la dégradation des relations avec certains partenaires traditionnels, la fin de la MINUSMA, le retrait effectif du Mali de la CEDEAO et l'approfondissement de la coopération avec le Burkina Faso et le Niger au sein de l'AES ont profondément modifié la géographie diplomatique du pays. À partir d'une approche qualitative combinant analyse juridique, documentaire et politico-institutionnelle, cet article soutient que cette évolution ne se réduit pas à une substitution de partenaires. Elle traduit une quête d'autonomie stratégique fondée sur la souveraineté décisionnelle, la diversification et la régionalisation sahélienne de la sécurité. Toutefois, cette autonomie reste contrainte par l'enclavement, les interdépendances économiques, la crise énergétique, les besoins de financement et la persistance de l'insécurité. L'étude propose ainsi de lire la souveraineté comme une capacité effective à choisir, négocier, évaluer et réorienter les partenariats.
Mots-clés : *Mali ; diplomatie ; crise multidimensionnelle ; alliances ; souveraineté ; autonomie stratégique ; AES ; Sahel.*

Abstract

Since 2012, Mali's multidimensional crisis has evolved from a domestic challenge into a major driver of foreign-policy transformation. The initial internationalisation of the response, the deterioration of relations with some traditional partners, the end of MINUSMA, Mali's effective withdrawal from ECOWAS and deeper cooperation with Burkina Faso and Niger within the AES have substantially reshaped the country's diplomatic geography. Using a qualitative approach combining legal, documentary and politico-institutional analysis, this article argues that these changes cannot be reduced to a mere substitution of partners. Rather, they reflect a search for

strategic autonomy based on decision-making sovereignty, diversification and a Sahel-centred regionalisation of security. Yet this autonomy remains constrained by landlocked geography, economic interdependence, the energy crisis, financing needs and persistent insecurity.
Keywords: *Mali; diplomacy; multidimensional crisis; alliances; sovereignty; strategic autonomy; AES; Sahel.*

Introduction

Depuis 2012, la crise malienne s'inscrit dans la durée. Partie d'une rébellion armée au Nord et d'un effondrement brutal de l'autorité de l'État dans plusieurs régions, elle a progressivement débordé le seul champ sécuritaire. Les ruptures institutionnelles, la fragilisation de l'économie, les déplacements de populations, les tensions sociales et la multiplication des interventions extérieures ont fini par modifier jusqu'à la manière dont le Mali se représente sa place dans son environnement régional et international. C'est cette transformation, souvent moins visible que les opérations militaires elles-mêmes, qui retient ici l'attention.

Au début de la crise, le recours à l'extérieur s'est imposé comme une réponse presque incontournable. L'intervention française de janvier 2013, puis le déploiement de la MINUSMA, les missions européennes, les médiations régionales et l'appui des bailleurs ont installé le Mali au cœur d'un dispositif international particulièrement dense. Cette mobilisation a incontestablement contribué à contenir certaines menaces et à soutenir un État fortement éprouvé. Mais, à mesure que l'insécurité persistait et gagnait de nouveaux espaces, une question s'est imposée dans le débat malien : jusqu'où une architecture largement portée par des partenaires extérieurs pouvait-elle répondre à des priorités que Bamako entendait définir lui-même ?

Cette interrogation a pris une autre dimension à partir de 2020. Les changements politiques intervenus à Bamako, les désaccords sur le calendrier de la transition et les divergences sur les modalités de la coopération sécuritaire ont progressivement détérioré plusieurs relations jusque-là centrales. La demande de retrait de la MINUSMA, suivie de la résolution 2690 (2023) mettant fin à son mandat, marque à cet égard davantage qu'une rupture institutionnelle : elle traduit la volonté des autorités maliennes de reprendre la maîtrise politique d'un domaine considéré comme régalien[1].

Le même mouvement s'observe dans l'espace régional. L'annonce, en janvier 2024, du retrait conjoint du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO, devenu effectif le 29 janvier 2025, s'est accompagnée d'un approfondissement de leur coopération au sein de l'AES, puis de la Confédération des États du Sahel. Une nouvelle géographie diplomatique se dessine ainsi. Elle ne fait pas disparaître les interdépendances ouest-africaines, mais elle place désormais la solidarité sahélienne au premier plan du discours et de l'action politiques[2].

C'est précisément ce déplacement qui donne au sujet son intérêt. Il ne suffit plus d'identifier les États ou les organisations qui coopèrent avec le Mali. Il faut comprendre ce que Bamako attend désormais d'une alliance et, surtout, à quelles conditions cette alliance sert l'intérêt national. Dans cet article, l'alliance diplomatique est donc entendue dans un sens fonctionnel : une relation suffisamment structurée pour contribuer à des objectifs politiques, sécuritaires ou économiques partagés. L'autonomie stratégique renvoie, quant à elle, à quelque chose de plus exigeant que la seule liberté de choisir un partenaire : elle suppose de disposer d'options crédibles, de pouvoir négocier

[1] Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2690 (2023), S/RES/2690 (2023), 30 juin 2023 ; Nations unies, « Déclaration attribuable au Porte-parole du Secrétaire général sur le Mali », 30 décembre 2023.
[2] CEDEAO, « Press Statement – Withdrawal of Burkina Faso, Republic of Mali and Republic of Niger », 29-30 janvier 2025

leurs conditions et de conserver la possibilité de réorienter la relation lorsque l'intérêt national l'exige.

Cette distinction est décisive. Multiplier les partenaires peut donner davantage de latitude à court terme sans nécessairement réduire la dépendance. Tout dépend de ce que la coopération laisse derrière elle : des compétences nationales, une capacité de maintenance, des infrastructures maîtrisées, des ressources budgétaires, ou au contraire de nouvelles dépendances techniques et financières. C'est pourquoi la présente étude ne confond pas souveraineté proclamée et autonomie effectivement soutenue par des capacités nationales.

La question de recherche peut dès lors être formulée ainsi : dans quelle mesure la crise ouverte en 2012 a-t-elle transformé les alliances diplomatiques du Mali, et cette transformation accroît-elle réellement son autonomie stratégique ? Derrière cette interrogation se trouve une tension qui traverse toute l'analyse : le Mali dispose aujourd'hui d'une plus grande liberté pour redéfinir ses partenariats, mais cette liberté politique ne produit d'autonomie durable que si elle s'appuie sur des moyens matériels et institutionnels suffisants.

L'hypothèse défendue est que la crise a accéléré le passage d'une diplomatie principalement organisée autour de la gestion internationale de l'urgence à une diplomatie qui revendique davantage la souveraineté décisionnelle, la diversification des partenariats et la construction d'un espace stratégique sahélien. Cette évolution est réelle, mais elle reste inachevée. Elle ne pourra être qualifiée d'autonomie stratégique que si les choix diplomatiques contribuent, dans la durée, à renforcer les capacités sécuritaires, économiques, énergétiques, institutionnelles et humaines de l'État.

Trois propositions permettent de mettre cette hypothèse à l'épreuve. D'abord, le décalage entre l'ampleur des moyens internationaux mobilisés depuis 2013 et la persistance de l'insécurité a nourri la contestation de certains partenariats

traditionnels. Ensuite, la diversification accroît la capacité de négociation du Mali seulement lorsqu'elle s'accompagne de transferts de savoir-faire, de solutions de remplacement et d'une maîtrise nationale des équipements et financements. Enfin, l'AES peut constituer un véritable multiplicateur de puissance si la solidarité politique se traduit par des capacités régionales partagées et des institutions durables.

La démarche retenue est qualitative. Elle combine l'analyse juridique des textes, l'étude des décisions et communiqués des organisations régionales et internationales, la lecture de travaux scientifiques consacrés au Mali et au Sahel, ainsi que l'exploitation de données économiques récentes. La période 2012-2026 permet de suivre la crise dans la durée, tout en accordant une attention particulière à la séquence ouverte en 2020. Le choix est assumé : il ne s'agit pas de mesurer statistiquement la politique étrangère malienne, mais de confronter les discours, les décisions institutionnelles et les contraintes matérielles qui déterminent la marge de manœuvre de l'État.

Le cadre d'analyse emprunte au réalisme en relations internationales l'idée que les États cherchent à préserver leur marge de manœuvre dans un environnement de concurrence. Mais cette lecture ne suffit pas. Elle est ici complétée par la notion d'autonomie stratégique et par une conception capacitaire de la souveraineté. Autrement dit, la question n'est pas seulement de savoir si le Mali peut juridiquement dire oui ou non à un partenaire ; elle est de savoir s'il possède les moyens de faire vivre ce choix sans se placer immédiatement dans une nouvelle situation de dépendance[3].

La souveraineté sera donc saisie à trois niveaux. Elle est d'abord juridique : elle découle de la qualité d'État et de l'égalité souveraine. Elle est ensuite décisionnelle, lorsque les autorités

[3] GOGNY Laura et DE CASTRO Andrés, 2025, « Mali as a Theatre of Great Power Competition: A Realist Approach », International Critical Thought, vol. 15, n°2, pp. 241-267.

peuvent effectivement choisir, renégocier ou interrompre une coopération. Elle devient enfin capacitaire lorsque l'administration, l'économie, les forces de défense, les ressources humaines et les infrastructures permettent d'assumer durablement les conséquences du choix effectué. C'est dans le passage du deuxième au troisième niveau que se joue, à notre sens, l'essentiel de la quête malienne d'autonomie.

Le matériau mobilisé est essentiellement documentaire. Il ne repose pas sur une campagne d'entretiens et ne prétend donc pas restituer directement les perceptions individuelles des décideurs ou des populations. Les sources ont été regroupées en quatre ensembles - textes juridiques et communiqués officiels, rapports institutionnels, données économiques, travaux scientifiques - puis confrontées lorsque plusieurs sources portaient sur un même fait. Cette triangulation permet de séparer autant que possible le constat documenté de l'interprétation proposée par l'auteur.

L'apport de l'article est double. Sur le plan scientifique, elle propose d'apprécier une alliance non pas en fonction de l'identité du partenaire ou de la rhétorique qui l'accompagne, mais à partir de ce qu'elle ajoute réellement aux capacités nationales. Sur le plan social, cette grille conduit à poser une question plus concrète : que change la souveraineté dans la vie des citoyens ? Pour la population, elle prend corps lorsque l'État protège mieux, fournit de l'énergie et des services, crée des possibilités économiques, sécurise les déplacements et conserve la maîtrise de ses choix. Une diplomatie souveraine qui resterait sans effets sur ces dimensions manquerait une part essentielle de sa finalité.

L’article présente enfin un double intérêt. Sur le plan théorique, elle propose de lire la souveraineté non seulement comme une prérogative juridique, mais aussi comme une capacité d’action, une souveraineté capacitaire qui se distingue de la seule souveraineté juridique. Sur le plan pratique, elle

permet d'identifier les conditions dans lesquelles la diversification diplomatique, loin de se confondre avec l'autonomie, peut effectivement se convertir en une liberté durable de décision. La démonstration s'articule, en conséquence, autour de deux axes complémentaires, actualisés jusqu'en 2026 : l'analyse de la recomposition des alliances diplomatiques sous l'effet de la crise, incluant la fin de la MINUSMA et le retrait effectif de la CEDEAO (I), et l'examen de la redéfinition des intérêts stratégiques du Mali à l'aune de la quête d'autonomie, incluant les conditions permettant de convertir la diversification des partenariats en autonomie stratégique effective (II).

I. L'impact de la crise multidimensionnelle sur les alliances diplomatiques

La crise n'a pas seulement modifié la liste des partenaires du Mali ; elle a changé la hiérarchie des attentes placées dans la coopération extérieure. Après 2012, la sécurité a occupé une place dominante. Puis, avec l'allongement de la crise, l'efficacité des dispositifs internationaux, leur compatibilité avec les priorités nationales et leur coût politique sont devenus des objets de débat. Les ruptures intervenues depuis 2020 s'inscrivent dans cette évolution plus longue[4].

La progression du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région a ensuite déplacé le centre de gravité de la diplomatie malienne vers les questions de sécurité, les partenaires internationaux étant sollicités de manière croissante pour un soutien militaire. Ce resserrement autour de l'urgence sécuritaire n'a pas été sans tensions, les priorités des partenaires

[4] Bakary Sambe, « Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région », Konrad-Adenauer-Stiftung, 12 décembre 2012 ; Jacques Fontaine, Lahouari Addi et Ahmed Henni, « Crise malienne : quelques clefs pour comprendre », Confluences Méditerranée, 2013/2, n° 85, p. 191-207, DOI 10.3917/come.085.0191.

étrangers ne coïncidant pas toujours avec celles du Mali en matière de développement et de gouvernance.

La crise a surtout montré qu'une alliance centrée sur l'urgence sécuritaire ne peut, à elle seule, répondre à des fragilités politiques, économiques et sociales anciennes. Pauvreté, inégalités territoriales, faiblesse de certaines administrations et défiance envers les institutions ont continué d'alimenter la vulnérabilité du pays. Cette réalité explique en partie pourquoi l'appréciation des partenariats s'est progressivement déplacée des moyens annoncés vers les résultats obtenus[5].

Bamako a dès lors cherché à élargir son jeu diplomatique. Le rapprochement avec les voisins sahéliens et l'ouverture accrue vers la Russie, la Chine, la Turquie ou l'Iran traduisent cette volonté de ne plus dépendre d'un cercle trop étroit de partenaires. Il serait toutefois excessif d'y voir une rupture avec toute forme de multilatéralisme : le Mali continue d'entretenir des relations avec les Nations unies et demeure lié, par la géographie, le commerce et les mobilités, à l'espace ouest-africain. La diversification apparaît ainsi moins comme un retrait du monde que comme une tentative de renégocier les conditions de l'insertion internationale du pays[6].

A. Le contexte de la crise multidimensionnelle au Mali

La crise multidimensionnelle au Mali trouve ses racines dans des facteurs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires. Elle a été déclenchée par la rébellion touarègue de 2012, suivie du coup d'État militaire. Ces événements ont conduit à l'effondrement de l'État dans le nord du pays et à l'émergence de groupes terroristes et criminels, dans un contexte aggravé par une gouvernance défaillante. Malgré les efforts déployés pour

[5] PNUD Mali, Amélioration de la gouvernance et lutte contre la corruption au Mali, 14 juin 2012 ; PNUD Mali, Impacts de la crise socio-économique et politique sur les OMD, 4 décembre 2014.
[6] Le Niger et le Burkina Faso, réunis avec le Mali au sein de l'AES

restaurer la stabilité, des défis persistent, notamment les attaques terroristes, les conflits intercommunautaires et la faiblesse des institutions étatiques. Seront successivement retracées l'évolution de la crise au Mali (1), puis ses conséquences politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires (2).

1. Une crise évolutive au Mali

La crise malienne prend racine dans des dynamiques anciennes, mais elle s'est particulièrement aggravée au cours des dernières années. Pour la comprendre pleinement, il est essentiel d'en examiner les facteurs d'émergence et les mécanismes de complexification[7].

Historiquement, le Mali a été confronté à des défis tels que la pauvreté généralisée, le sous-développement des régions rurales, le déficit socio-économique des régions du nord et des tensions persistantes. Ces facteurs ont alimenté un sentiment de mécontentement et de frustration au sein de certaines populations, créant un terrain propice à l'instabilité et à la contestation du gouvernement central[8].

En 2012, le MNLA, récemment créé, se lance dans la conquête du Nord-Mali : le 17 janvier, ses combattants attaquent l'armée malienne près de Ménaka. Rapidement rejoints par Ansar Dine, AQMI et le MUJAO, ils contrôlent, à la mi-mars, l'essentiel des zones situées au nord de la boucle du Niger[9].

Dans la nuit du 21 au 22 mars, le capitaine Amadou Haya Sanogo prend le pouvoir par un coup d'État, moins d'un mois et demi avant la date prévue des élections présidentielles, invoquant « l'incapacité du gouvernement à donner aux forces armées les moyens de défendre l'intégrité de notre territoire national ». La situation continue ensuite de se dégrader, avec une

[7] Il s'agit notamment de facteurs historiques, politiques, institutionnels, économiques, sociaux et sécuritaires, dont l'articulation explique le caractère multidimensionnel de la crise.
[8] Jacques Fontaine, Lahouari Addi et Ahmed Henni, art. préc. ; Bakary Sambe, art. préc.
[9] Jacques Fontaine, Lahouari Addi et Ahmed Henni, art. préc., spéc. p. 191-207.

nouvelle intervention des militaires le 11 décembre pour évincer le Premier ministre. Ce coup d'État affaiblit un peu plus l'armée malienne : Kidal tombe le 30 mars ; le 1er avril, Gao est abandonnée par l'armée et les rebelles entrent dans Tombouctou. Le 4 avril, le MNLA annonce la fin des opérations militaires et, le 5 avril, assure que l'État azawadien sera laïc, tandis que le MUJAO enlève sept diplomates algériens au consulat de Gao. Le 6 avril, le MNLA proclame l'indépendance de l'Azawad, aussitôt rejetée par l'ensemble des institutions internationales : le Mali se trouve désormais coupé en deux[10].

Le 27 juin, le MUJAO attaque Gao avec l'appui d'Ansar Dine et en évince le MNLA. Début juillet, sept mausolées anciens de Tombouctou sont détruits par les miliciens d'Ansar Dine. En août, les islamistes progressent vers le sud et s'approchent de Mopti. La tentative de création de l'État de l'AZAWAD au Nord-Mali échoue ainsi : ce sont les groupes terroristes, dominés par AQMI, mieux armés, mieux structurés et portés par un projet idéologique clair, qui apparaissent comme les principaux bénéficiaires de la situation jusqu'à la fin de l'année 2012[11].

Le 20 décembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies, sous l'impulsion notamment de la France, autorise par sa résolution 2085 une possible intervention militaire des États de la région dans un délai de plusieurs mois. La faiblesse des armées africaines et leur impréparation à une guerre en territoire désertique imposent toutefois une longue phase de formation. Parallèlement, l'Algérie et le Burkina Faso, soutenus par les États-Unis, tentent de négocier avec le MNLA et Ansar Dine une issue à la crise fondée sur une séparation entre groupes armés, des négociations avec AQMI et le MUJAO paraissant en revanche hautement improbables. Le statu quo aurait pu ainsi perdurer, les deux tiers nord du pays restant sous la domination

[10] Ibid.
[11] Ibidem

des groupes armés et le tiers sud continuant de dépendre de Bamako et de son gouvernement issu du coup d'État du 22 mars 2012. Mais l'offensive des groupes islamistes sur Konna, le 9 janvier, provoque la riposte d'une armée française qui s'y préparait depuis plusieurs semaines[12].

L'intervention militaire française contribue à repousser les groupes djihadistes et à restaurer une certaine stabilité dans le pays. Cependant, la situation demeure précaire, marquée par des attaques terroristes sporadiques, des conflits persistants et des défis de gouvernance et de développement.

À la suite de la rupture institutionnelle survenue le 18 août 2020, un gouvernement ainsi qu'un Conseil national de transition (CNT), faisant office d'Assemblée nationale, sont mis en place dans l'attente de l'organisation d'élections démocratiques. Le colonel Assimi Goïta[13] est proclamé chef de l'État le 28 mai 2021 par la Cour constitutionnelle.

Réunis le 3 juillet 2022 lors d'un sommet ordinaire à Accra, les chefs d'État de la CEDEAO décident de lever les sanctions économiques et financières imposées au Mali et acceptent le calendrier proposé par le gouvernement de transition pour un retour à un régime civil en mars 2024. Le sommet interdit toutefois aux autorités de transition de participer aux futures élections et maintient des sanctions individuelles visant certains membres du régime[14].

Ce calendrier prévoyait la tenue de l'élection présidentielle en février 2024 et l'installation du président élu en mars 2024. Le 25 septembre 2023, le gouvernement invoque cependant des raisons techniques pour reporter sine die l'élection présidentielle, tout en réaffirmant qu'elle demeure sa seule priorité. Seul le référendum constitutionnel est organisé le 18 juin 2023. Selon les résultats définitifs proclamés par la Cour

[12] Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2085 (2012), S/RES/2085, 20 décembre 2012.
[13] Promu général d'armée le 16 octobre 2024.
[14] CEDEAO, Communiqué final de la 61e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, Accra, 3 juillet 2022 ; Nations unies, Déclaration du Porte-parole du Secrétaire général sur le Mali, 5 juillet 2022.

constitutionnelle, le projet de Constitution est approuvé par 96,91 % des suffrages exprimés, contre 3,09 %, avec un taux de participation de 38,23 %[15].

Le 28 janvier 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger annoncent leur décision de se retirer de la CEDEAO, en contestant notamment l'évolution de l'organisation et ses rapports avec les trois États. Le retrait devient effectif le 29 janvier 2025, conformément à l'article 91 du Traité révisé de la CEDEAO ; l'organisation maintient toutefois jusqu'à nouvel ordre plusieurs facilités concernant la reconnaissance des passeports et cartes d'identité, la libre circulation ainsi que le traitement des biens et services, afin d'éviter une rupture brutale pour les populations et les entreprises[16]. Ce décalage entre séparation institutionnelle et interdépendance matérielle est révélateur : l'enclavement du Mali, ses corridors commerciaux, ses mobilités humaines et ses liens économiques rendent nécessaire une coopération pragmatique avec l'espace ouest-africain, si bien que l'autonomie stratégique recherchée par Bamako ne saurait être confondue avec l'isolement. Le 25 janvier 2024, les autorités maliennes avaient par ailleurs annoncé la fin de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, avant la mise en place du dialogue inter-Maliens[17].

Après dix ans d'existence, le Conseil de sécurité, donnant suite à la demande des autorités maliennes, adopte la résolution 2690 (2023) mettant fin au mandat de la MINUSMA et

[15] ARRET N°2023-08/CC-Réf DU 21 JUILLET 2023 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS DU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL (SCRUTIN DU 18 JUIN 2023) ; Voir aussi Nations unies, Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, rapport final S/2023/578, 2023, par. 31-32 ; voir aussi le rapport du Secrétaire général S/2023/893.

[16] CEDEAO, Communiqué final de la 66e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, décembre 2024, par. 42-47 : le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger devait devenir effectif le 29 janvier 2025 conformément à l'article 91 du Traité révisé.

[17] CEDEAO, « Press Statement – Withdrawal of Burkina Faso, Republic of Mali and Republic of Niger », 29-30 janvier 2025 ; Présidence de la République du Mali, décret n° 2024-0053/PT-RM du 26 janvier 2024 portant création du Comité de pilotage du dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale.

organisant son retrait, achevé au 31 décembre 2023[18]. Cet épisode dépasse la seule question du mandat : il rappelle que le consentement de l'État hôte demeure une condition essentielle d'une opération de maintien de la paix, mais il révèle aussi qu'en récupérant la pleine maîtrise décisionnelle de sa sécurité, l'État malien en assume du même coup l'entière responsabilité. Les fonctions de sécurité, de protection et d'administration jusque-là soutenues par une présence internationale doivent désormais être assumées par des capacités nationales ou par d'autres mécanismes de coopération[19].

Cette évolution de la crise met en lumière la complexité des dynamiques régionales et internationales qui l'ont alimentée et exacerbée. La proximité du Mali avec des pays eux-mêmes en proie à l'instabilité, tels que le Niger et le Burkina Faso, ainsi que son rôle stratégique dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, ont fait du pays un enjeu crucial pour la sécurité et la stabilité de toute la région.

2. Les impacts de la crise sur les plans politique, sécuritaire, économique et humanitaire

Les conséquences de la crise sont difficiles à isoler les unes des autres. Une attaque contre un axe routier devient rapidement un problème économique ; le déplacement d'une population fragilise l'accès à l'école et à la santé ; l'absence de services publics nourrit à son tour la défiance envers l'État. C'est cette imbrication qui justifie de parler de crise multidimensionnelle plutôt que d'une succession de crises distinctes.

Sur le plan politique, la crise a entraîné une instabilité chronique, caractérisée par des changements de régime, des

[18] Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2690 (2023), S/RES/2690, 30 juin 2023 ; Nations unies, Déclaration attribuable au Porte-parole du Secrétaire général sur le Mali, 30 décembre 2023.

[19] Cette évolution invite à distinguer la souveraineté juridique, qui résulte de la qualité d'État et du droit de choisir, de la souveraineté capacitaire, qui dépend de la possibilité concrète de mettre en œuvre les choix effectués. Une politique d'autonomie stratégique n'est réussie que lorsque la décision souveraine s'accompagne de ressources militaires, administratives, financières, technologiques et humaines suffisantes

tensions politiques et des divisions internes. Le coup d'État de 2012 a renversé le gouvernement démocratiquement élu, provoquant une période de transition politique chaotique. Bien que des élections aient été organisées par la suite, la légitimité du gouvernement reste contestée dans certaines régions du pays, alimentant tensions et rivalités politiques[20].

Sur le plan sécuritaire, la crise a engendré une escalade des conflits armés, des attaques terroristes et des violences intercommunautaires. Les groupes djihadistes opèrent dans les régions du nord et du centre du pays, semant la terreur et le chaos. Cette violence armée a entraîné le déplacement massif de populations, exacerbant les crises humanitaires et alimentaires[21].

Sur le plan économique, la crise a eu des effets dévastateurs sur les secteurs clés de l'économie malienne. L'insécurité croissante a découragé les investissements étrangers et perturbé les activités économiques, entraînant une contraction de l'économie ainsi qu'une augmentation du chômage et de la pauvreté. La fermeture des frontières et la perturbation des routes commerciales ont également pesé sur les échanges commerciaux et la circulation des biens et des personnes[22].

Enfin, sur le plan humanitaire, la crise a exacerbé les souffrances des populations déjà vulnérables : plusieurs millions de personnes ont eu besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Le déplacement massif de populations a créé des besoins pressants en matière d'abris, de nourriture, d'eau et de soins de santé, mettant à rude épreuve les capacités des organisations humanitaires nationales et internationales. Les conditions de vie précaires dans les camps de déplacés et les zones de conflit ont en outre accru les risques de maladies, de malnutrition et de traumatismes psychologiques.

[20] Bakary Sambe, art. préc. ; Jacques Fontaine, Lahouari Addi et Ahmed Henni, art. préc.

[21] Parmi les principaux groupes actifs figurent notamment le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM/JNIM) et l'État islamique au Sahel, auxquels s'ajoutent d'autres acteurs armés et réseaux criminels selon les périodes et les zones.

[22] PNUD Mali, Impacts de la crise socio-économique et politique sur les OMD, 4 décembre 2014 ; PNUD, Rapport national sur le développement humain 2012 Mali.

B. Les répercussions sur les alliances diplomatiques traditionnelles du Mali

Les partenariats traditionnels ont été soumis à une épreuve de résultats et de confiance. Les soutiens extérieurs sont demeurés importants, mais les divergences sur la sécurité, la transition politique et les sanctions ont modifié leur perception à Bamako. La crise a ainsi ouvert un espace pour d'autres partenaires, sans supprimer pour autant les besoins de coopération avec les acteurs plus anciens. Le paysage qui en résulte est moins celui d'un basculement complet que celui d'une recomposition encore mouvante.

1. Les relations sur le plan bilatéral

Les relations bilatérales du Mali avec ses pays voisins et ses partenariats régionaux ont joué un rôle important dans la gestion de la crise multidimensionnelle qui affecte la région du Sahel. Façonnées par des considérations politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires, ces relations ont évolué avec la crise pour répondre aux défis communs et promouvoir la stabilité et le développement régional.

Le Mali entretient ainsi des liens étroits avec ses pays voisins, notamment le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et l'Algérie. Ces relations sont ancrées dans des intérêts géopolitiques partagés, la sécurité des frontières, la coopération économique, le développement régional. La coopération entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger dans le cadre de l'AES illustre cette logique : elle vise à renforcer la sécurité transfrontalière et à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Cette alliance offre au Mali un espace de solidarité plus resserré que les cadres régionaux traditionnels, mais sa portée dépendra de sa capacité à produire des biens publics véritablement partagés, renseignement, sécurité des frontières, infrastructures, énergie,

télécommunications, sécurité alimentaire et facilitation du commerce : la valeur stratégique d'une alliance se mesure en effet moins à la force de ses déclarations qu'à la qualité des capacités qu'elle permet de mutualiser.

Les partenariats régionaux plus anciens, tels que ceux noués au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine (UA), ont quant à eux été largement éprouvés par la crise. La CEDEAO, en particulier, n'est pas toujours parvenue à jouer pleinement son rôle de médiation des conflits, de promotion de la démocratie et de consolidation de la paix dans la région ouest-africaine ; certaines de ses décisions à l'égard du Mali ont contribué, aux yeux d'une partie de l'opinion malienne, à la percevoir davantage comme un facteur aggravant de la crise que comme un acteur de sa résolution.

C'est dans ce contexte que, par un communiqué conjoint daté du 28 janvier 2024, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont annoncé le « retrait sans délai » de leurs pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. En réponse, la CEDEAO s'est déclarée prête, dans un communiqué, à trouver « une solution négociée ».

Parallèlement, le Mali s'est engagé dans la recherche de partenaires susceptibles de mobiliser un soutien financier, logistique et technique pour renforcer ses capacités dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, du développement économique et de l'aide humanitaire.

Ces évolutions invitent à éviter deux lectures opposées, mais également réductrices. La première consisterait à considérer les cadres régionaux anciens comme devenus inutiles ; la seconde, à supposer que les nouveaux partenariats suffisent par eux-mêmes à résoudre la crise. Dans les deux cas, on négligerait l'interdépendance réelle du Sahel. La question pertinente est

plutôt celle de la combinaison des coopérations et de la capacité du Mali à en fixer les priorités.

2. L'influence des partenariats internationaux sur la réponse à la crise au Mali

Au-delà du cadre bilatéral et régional, les partenariats internationaux ont exercé une influence significative sur la réponse à la crise malienne, à travers un ensemble de dispositifs politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires. Ces dispositifs ont contribué au soutien de la transition, à la stabilisation, à l'aide humanitaire et au renforcement de certaines capacités nationales. L'expérience sahélienne montre toutefois que la multiplication des acteurs ne garantit pas, à elle seule, la cohérence de l'action : la coordination, l'appropriation nationale et l'articulation entre sécurité, gouvernance et résilience demeurent déterminantes[23].

Sur le terrain politique, les organisations multilatérales et continentales n'ont pas toujours réussi à jouer le rôle attendu dans la facilitation du dialogue entre les parties prenantes maliennes, ni dans la promotion d'un processus de paix inclusif et durable, malgré les moyens diplomatiques déployés[24].

En matière de sécurité, en revanche, la diversification des partenariats a contribué à renforcer les capacités militaires du Mali, notamment par des formations, des entraînements et un appui logistique [25]. La coopération bilatérale, ainsi que la coopération au sein de l'AES, illustre cette dynamique visant à stabiliser la région et à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée[26].

[23] Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel, S/2014/397, 6 juin 2014 ; PNUD, UNDP Strategy for the Sahel, 2015.
[24] Nations unies, Conclusions de la première réunion ministérielle pour la mise en place d'une plateforme de coordination de la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel, Bamako, 5 novembre 2013, S/2013/748.
[25] L'Union africaine (UA), la CEDEAO et les Nations unies (ONU).
[26] Notamment la force conjointe réunissant des contingents maliens, burkinabè et nigériens.

Sur le plan économique, des institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), aux côtés d'autres bailleurs internationaux, ont mobilisé un soutien financier et technique pour appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, apportant une assistance économique et humanitaire aux populations touchées par la crise[27]. Le FMI décrit ainsi, en 2025, une économie malienne résiliente mais confrontée à l'insécurité, à une crise énergétique prolongée, à l'insécurité alimentaire, aux chocs climatiques et aux contraintes de financement extérieur ; il projetait une croissance de 5 % pour 2025, soutenue notamment par l'agriculture, les services et le démarrage de l'extraction du lithium, tout en soulignant les risques liés à la baisse de l'aide, au secteur aurifère et à l'incertitude. Ces données rappellent que l'autonomie diplomatique dépend en dernier ressort de la base matérielle de l'État : l'énergie, les recettes minières, les corridors logistiques et l'accès au financement sont devenus, au même titre que les alliances sécuritaires, des variables de politique étrangère qu'il convient de diversifier afin d'éviter que la dépendance à un nombre limité de fournisseurs, de routes ou de marchés ne fragilise une souveraineté par ailleurs politiquement affirmée[28].

Enfin, sur le plan humanitaire, des organisations telles que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et Médecins Sans Frontières (MSF) ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement malien pour répondre, dans l'urgence comme dans la durée, aux besoins des populations touchées par la crise.

II. La redéfinition des intérêts stratégiques du Mali

Redéfinir les intérêts stratégiques ne signifie pas dresser une

[27] La diversification concerne les partenaires, les corridors, les sources d'énergie, les financements et les débouchés.
[28] FMI, Mali: 2025 Article IV Consultation – Staff Report, IMF Country Report No. 25/255, 2025 ; FMI, communiqué du 31 juillet 2025.

nouvelle liste de priorités. Cela revient à déterminer ce que le Mali considère comme non négociable, ce qu'il peut mutualiser et les dépendances qu'il accepte de supporter. La sécurité demeure centrale, mais elle est désormais indissociable de l'énergie, des corridors commerciaux, du financement, de la cohésion territoriale et de la capacité administrative. C'est à ce niveau que politique intérieure et politique étrangère se rejoignent.

A. L'adaptation des priorités diplomatiques face à la crise

Cette adaptation suppose de mettre l'accent sur la consolidation des alliances régionales, la mobilisation d'un soutien international pour la sécurité et le développement, et la promotion du dialogue politique pour résoudre les conflits internes. Seront examinées la réorientation des priorités diplomatiques face aux défis sécuritaires (1), puis le renforcement de la coopération régionale au service de la stabilité politique et économique (2).

1. La réorientation des priorités diplomatiques pour faire face aux défis sécuritaires

Face aux menaces sécuritaires, la diplomatie malienne ne peut plus être pensée comme un simple accompagnement de l'action militaire. Elle doit créer des marges de manœuvre : faciliter le renseignement et la coopération transfrontalière, maintenir des canaux de dialogue, obtenir des ressources et des compétences, mais aussi éviter qu'une coopération indispensable aujourd'hui ne devienne une dépendance impossible à remettre en cause demain.

Le premier concerne le renforcement des alliances et de la coopération régionale contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ce qui suppose une intensification de la coopération avec

les pays voisins — en particulier ceux de l'AES — afin de consolider la surveillance et le contrôle des frontières, d'échanger des renseignements et de mener des opérations conjointes contre les groupes terroristes et les réseaux criminels transnationaux.

Le deuxième porte sur le dialogue et la réconciliation nationale, afin de résoudre les tensions intercommunautaires et ethniques qui alimentent les conflits internes. Cela implique de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes maliennes — y compris les groupes armés et les représentants des communautés locales — pour rechercher des solutions pacifiques aux différends et aux revendications. C'est ainsi qu'en janvier 2024, le président de la transition, Assimi Goïta, a créé un organe de dialogue inter-Maliens pour la paix, après avoir officialisé la fin de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, conclu en 2015 avec les groupes armés indépendantistes du nord sous médiation internationale menée par l'Algérie. Par voie de communiqué, le Cadre stratégique permanent (CSP), qui réunit des groupes armés signataires de l'accord de 2015 ayant depuis repris les armes, a indiqué avoir pris acte de la décision des autorités de Bamako[29].

Le troisième axe concerne le renforcement des partenariats avec la communauté internationale, en vue de mobiliser un soutien financier et technique accru pour les capacités sécuritaires et institutionnelles du pays, la résolution de la crise énergétique constituant à cet égard une priorité à traiter dans les meilleurs délais[30].

Le quatrième axe appelle à une approche holistique de la sécurité, intégrant la sécurité humaine, le développement durable et la protection des droits humains. Il s'agit de

[29] Présidence de la République du Mali, décret n° 2024-0053/PT-RM du 26 janvier 2024 portant création du Comité de pilotage du dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale ; Présidence de la République du Mali, « Koulouba : les membres du Comité de pilotage du dialogue inter-Maliens… installés », 5 février 2024.

[30] Notamment au bénéfice des forces de sécurité maliennes et des régions touchées par la crise.

reconnaître que la sécurité ne peut être garantie par des moyens militaires seuls, mais nécessite également des investissements dans l'éducation, l'emploi des jeunes, la justice et l'accès aux services de base.

Enfin, un cinquième axe, transversal, tient à la manière même dont ces priorités sont articulées entre elles : dans un système international marqué par la rivalité entre puissances, l'alignement exclusif réduit souvent la marge de manœuvre des États qui disposent de ressources limitées. Une diplomatie multidirectionnelle apparaît ainsi plus cohérente avec la recherche d'autonomie que la substitution d'un alignement à un autre. Le Mali peut de la sorte entretenir des coopérations sécuritaires, économiques, universitaires et technologiques avec des partenaires différents, tout en conservant un intérêt au multilatéralisme africain et universel : la fin de la MINUSMA ne signifie pas la fin de la coopération avec les Nations unies, pas plus que le retrait de la CEDEAO n'efface les intérêts économiques et humains partagés avec ses États membres. Une telle stratégie suppose toutefois une administration diplomatique forte, capable de suivre un nombre élevé de dossiers et de négocier des accords complexes[31].

La réorientation diplomatique ne saurait donc être réduite à la recherche de nouveaux soutiens militaires. Elle oblige à articuler sécurité, dialogue interne, économie, énergie et capacités institutionnelles. C'est cette articulation, davantage que l'identité de tel ou tel partenaire, qui permettra d'apprécier la cohérence de la politique suivie.

2. Le renforcement de la coopération régionale pour promouvoir la stabilité politique et économique

La coopération régionale présente ici un intérêt particulier :

[31] La diplomatie multidirectionnelle consiste à coopérer avec plusieurs ensembles en fonction des secteurs, sans transformer chaque partenariat en engagement exclusif.

aucune des principales menaces auxquelles le Mali est confronté ne s'arrête à ses frontières. Les groupes armés circulent, les marchés sont reliés, les populations se déplacent et les corridors logistiques traversent plusieurs États. Pour un pays enclavé, la souveraineté ne peut donc signifier le repli ; elle suppose, au contraire, de choisir les interdépendances les plus compatibles avec l'intérêt national.

Elle peut d'abord contribuer à renforcer la sécurité et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent : en favorisant les échanges d'informations et la coordination des opérations entre pays voisins, organisations régionales et partenaires internationaux, elle aide à contrer les menaces transfrontalières et à affaiblir les groupes terroristes actifs dans la région.

Elle peut ensuite favoriser la stabilité politique, en encourageant le dialogue et la médiation des conflits entre États membres et groupes armés. Les mécanismes de prévention et de règlement des conflits — forums de dialogue politique, initiatives de réconciliation nationale — peuvent contribuer à apaiser les tensions intercommunautaires et ethniques et à renforcer la confiance mutuelle entre les parties prenantes.

Sur le plan économique, elle peut favoriser l'intégration et la croissance régionales en facilitant le commerce, les investissements transfrontaliers et les projets d'infrastructure. Par le biais de partenariats économiques et commerciaux, les pays de la région peuvent exploiter leur potentiel commun et créer des opportunités d'emploi et de développement pour leurs populations.

Enfin, elle peut renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance dans l'ensemble de la région, en favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre États membres. Programmes de renforcement des capacités, formations et échanges d'experts peuvent ainsi contribuer à améliorer la gestion publique, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence et de la reddition de comptes.

B. Les opportunités de diversification des partenariats internationaux

La diversification est souvent présentée comme une réponse naturelle aux difficultés rencontrées avec les partenaires traditionnels. Elle ouvre effectivement des possibilités : nouveaux financements, équipements, marchés, coopérations universitaires ou technologiques. Mais elle n'a de valeur stratégique que si ces possibilités restent réellement alternatives les unes aux autres. Lorsque toutes dépendent d'un même fournisseur, d'une même technologie ou d'un même corridor, la diversification peut n'être qu'apparente.

Ces partenariats peuvent apporter des ressources, des expertises et des perspectives différentes, susceptibles d'enrichir la réponse à la crise et de stimuler le développement durable. La collaboration avec des entreprises privées peut ainsi favoriser l'investissement dans des projets de développement économique, tandis que les partenariats avec des organisations de la société civile peuvent renforcer la participation citoyenne et la gouvernance démocratique. En diversifiant ses partenariats internationaux, le Mali peut mobiliser une gamme plus large de ressources et de compétences pour relever des défis complexes et promouvoir un avenir plus stable et prospère pour sa population. Seront ainsi identifiés les domaines potentiels de coopération et d'assistance (1), puis les stratégies permettant d'optimiser les partenariats internationaux au regard des besoins prioritaires du Mali (2).

1. L'identification des domaines potentiels de coopération et d'assistance

Identifier des domaines de coopération n'a donc de sens qu'en partant des besoins que le Mali ne peut satisfaire seul à

court terme et des capacités qu'il souhaite acquérir à moyen terme. La sécurité, l'énergie, les infrastructures, la formation, la gouvernance, l'action humanitaire et l'adaptation climatique ne sont pas des secteurs juxtaposés : ils concourent tous, à des degrés différents, à la résilience de l'État et de la société.

En matière de sécurité, la coopération internationale peut renforcer les capacités des forces maliennes en fournissant formation, équipement et soutien logistique, tout en améliorant la coordination des opérations antiterroristes, les capacités de renseignement et les initiatives de déradicalisation et de réinsertion des combattants.

Sur le plan de la gouvernance, la promotion de la démocratie, de la justice et de la lutte contre la corruption demeure essentielle pour renforcer les institutions étatiques et restaurer la confiance des citoyens. Un appui technique et financier des partenaires internationaux peut ainsi consolider les capacités institutionnelles, la transparence et la reddition de comptes, et soutenir les réformes judiciaires et législatives.

Dans le domaine économique, la coopération internationale peut stimuler la croissance et réduire la pauvreté en investissant dans les infrastructures — routes, ponts, écoles, hôpitaux — tout en soutenant le développement du secteur privé, la création d'emplois et l'amélioration de l'accès aux services de base, tels que l'eau potable et l'électricité.

S'agissant des besoins humanitaires, la coopération internationale peut fournir une assistance alimentaire et médicale et un hébergement aux personnes déplacées, tout en soutenant les efforts de protection des droits humains, en particulier pour les groupes vulnérables — femmes, enfants, personnes en situation de handicap — et la lutte contre les violations et les abus.

Enfin, en matière environnementale, la coopération internationale peut contribuer à la protection de l'environnement et à la promotion d'un développement durable, en soutenant des

projets de conservation des ressources naturelles, de gestion de l'eau et d'adaptation aux changements climatiques, tout en renforçant la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles.

2. Les stratégies pour optimiser les partenariats internationaux en vue de répondre aux besoins prioritaires du Mali

L'optimisation des partenariats appelle enfin un changement de méthode. Il ne suffit pas de multiplier les accords ; encore faut-il savoir ce qu'ils produisent. La diversification est un moyen. L'autonomie est un résultat. Elle existe lorsque l'État conserve une liberté réelle de décision et dispose des moyens nécessaires pour mettre ses choix en œuvre. Remplacer une dépendance par une autre ne répond donc pas à l'objectif recherché[32].

Il importe d'abord d'établir des mécanismes de coordination efficaces entre les différents partenaires internationaux afin d'éviter les duplications d'efforts, de maximiser l'impact des interventions et de garantir une approche cohérente et harmonisée face à la crise au Mali[33].

Ces partenariats gagneraient également à adopter une approche intégrée et holistique, tenant compte des dimensions politiques, sécuritaires, économiques, sociales et humanitaires de la crise, et à promouvoir une approche multisectorielle qui s'attaque à ses causes profondes en articulant sécurité, développement et protection des droits humains[34].

Il convient en outre de prioriser les besoins les plus urgents du Mali et d'identifier les secteurs où les partenariats internationaux peuvent avoir le plus grand impact, afin de

[32] La dépendance peut porter, selon les secteurs, sur la maintenance et les munitions dans la défense, sur le financement et la technologie dans les infrastructures, ou sur le contrôle des chaînes de valeur dans les mines.
[33] Nations unies, Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel ; voir notamment S/2014/397.
[34] PNUD, UNDP Strategy for the Sahel, 2015 ; PNUD Mali, Programme régional conjoint d'appui à la coopération transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma.

concentrer les ressources et les efforts là où ils seront les plus efficaces et les plus pertinents[35].

Le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'appropriation nationale des programmes constituent un autre impératif : cela suppose de promouvoir la participation active des autorités maliennes, de la société civile et des communautés locales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, et de renforcer les institutions nationales chargées d'en assurer une gestion efficace et durable.

Enfin, la mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi réguliers permettrait de mesurer l'impact des partenariats internationaux et d'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques, afin d'ajuster et d'améliorer constamment les stratégies et les interventions en fonction des besoins évolutifs du Mali et de sa population, et de garantir une utilisation optimale des ressources disponibles. Une doctrine d'autonomie stratégique gagnerait à ce titre à s'institutionnaliser à travers une véritable matrice malienne d'évaluation des partenariats, articulée autour de plusieurs axes : la sécurité (efficacité, formation, maintenance, renseignement, transfert de savoir-faire) ; l'économie (investissement, emplois, recettes publiques, contenu local, accès aux marchés) ; l'énergie et les infrastructures ; le capital humain et le transfert technologique ; le risque stratégique (concentration de la dépendance, soutenabilité financière, clauses contractuelles, exposition aux sanctions, capacité de remplacement du partenaire, compatibilité avec les autres engagements internationaux) ; et, enfin, une dimension politique appréciant la réciprocité, la prévisibilité, le respect de la souveraineté et les mécanismes de règlement des différends. Une telle matrice permettrait de passer d'une diplomatie d'annonce à une diplomatie de résultats, les accords étant suivis par des indicateurs de mise en œuvre ; les universités

[35] Cette priorisation peut porter notamment sur la sécurité, la gouvernance, le développement économique, l'aide humanitaire, la protection des droits humains, l'énergie et le renforcement des capacités institutionnelles.

et centres de recherche maliens pourraient eux-mêmes contribuer à cette évaluation, renforçant ainsi une dimension essentielle de l'autonomie : la capacité nationale à produire sa propre expertise[36].

Avant de conclure, il est indispensable de rappeler que, la lecture croisée des décisions institutionnelles, des données économiques et des travaux scientifiques conduit à un résultat moins spectaculaire, mais plus solide, que l'idée d'un simple « basculement » géopolitique. Depuis 2020, le Mali a incontestablement accru sa capacité à décider de la configuration de ses partenariats. En revanche, l'enclavement, les besoins énergétiques, le financement du développement et la dépendance à certaines technologies continuent de limiter la portée matérielle de cette liberté. La souveraineté décisionnelle a donc progressé plus vite que la souveraineté capacitaire.

Les développements de 2025 renforcent cette lecture. La deuxième session ordinaire du Collège des Chefs d'État de l'AES, tenue à Bamako le 23 décembre 2025, a porté sur la mise en œuvre de la feuille de route confédérale, les négociations avec la CEDEAO et la poursuite de l'intégration dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la diplomatie et du développement. L'AES entre ainsi dans une phase où sa crédibilité dépend moins de l'affirmation politique de solidarité que de sa capacité à produire des institutions, des infrastructures et des politiques communes[37].

Les travaux récents invitent d'ailleurs à ne pas enfermer cette évolution dans une opposition entre Occident et nouveaux partenaires. La concurrence entre puissances offre à Bamako des possibilités de négociation supplémentaires, mais chacune de ces relations comporte ses propres asymétries. La diversification ne devient stratégique que lorsque le Mali peut comparer les

[36] PNUD Mali, « Suivi-évaluation des projets de développement dans les pays en conflits : l'approche du PROSMED », 15 septembre 2023.
[37] CONFÉDÉRATION DES ÉTATS DU SAHEL, Communiqué final de la 2e Session ordinaire du Collège des Chefs d'État de l'AES, Bamako, 23 décembre 2025.

offres, imposer des conditions, obtenir des transferts de compétences et, au besoin, changer de partenaire sans supporter un coût prohibitif[38].

On peut en tirer une grille de lecture assez simple. Un partenariat mérite d'être regardé à travers cinq questions : atteint-il l'objectif annoncé ? Laisse-t-il des compétences et une capacité de maintenance au Mali ? Son coût financier est-il soutenable ? Augmente-t-il réellement le nombre d'options disponibles ? Produit-il, enfin, des effets perceptibles pour la population ? Cette grille n'épuise pas l'analyse, mais elle oblige à ramener le discours diplomatique à des résultats observables.

Conclusion générale

Au terme de cette réflexion, une idée se dégage : la crise ouverte en 2012 a transformé la diplomatie malienne parce qu'elle a progressivement modifié la définition même d'un partenariat utile. Dans la première phase, l'urgence sécuritaire a conduit à une internationalisation massive de la réponse. La séquence ouverte en 2020 a déplacé le débat vers la maîtrise nationale des choix, la diversification et la recherche de nouveaux cadres de solidarité.

La première hypothèse est largement confirmée. Le décalage entre l'ampleur des dispositifs extérieurs et la persistance de l'insécurité a contribué à fragiliser la confiance dans certains partenariats. La fin de la MINUSMA, le retrait de la CEDEAO, le rapprochement avec de nouveaux partenaires et la consolidation de l'AES ne sont pas des événements isolés : ils appartiennent à une même recherche de marge de manœuvre. Mais cette recherche n'efface ni la géographie ni l'économie. Le Mali reste lié à ses voisins par ses corridors, ses marchés et ses mobilités.

[38] GOGNY Laura et DE CASTRO Andrés, art. préc.; voir également WILÉN Nina, 2025, « Stepping up Engagement in the Sahel: Russia, China, Turkey and the Gulf States », Africa Policy Briefs, Egmont Institute.

La deuxième hypothèse conduit à une conclusion plus nuancée. Le Mali exerce aujourd'hui plus nettement sa souveraineté décisionnelle, mais l'autonomie stratégique ne se confond pas avec cette capacité de décision. Elle suppose une souveraineté capacitaire : pouvoir financer, administrer, entretenir, produire de l'expertise et disposer de solutions de remplacement. C'est précisément sur ce terrain que se jouera la durabilité des choix opérés depuis quelques années.

La diversification des partenariats doit donc être appréciée avec prudence. Elle peut renforcer la négociation et réduire une dépendance ancienne ; elle peut aussi en créer une nouvelle. Ce qui importe n'est pas tant l'origine du partenaire que les conditions de la relation : transfert de savoir-faire, contenu local, maîtrise de la maintenance, soutenabilité financière, possibilité de renégociation et accès à des solutions alternatives. Cette conclusion vaut pour la défense comme pour l'énergie, les mines, les infrastructures ou le numérique.

L'AES constitue, de ce point de vue, un test majeur. Elle offre au Mali, au Burkina Faso et au Niger un cadre politique resserré et une volonté affichée de mutualiser certaines réponses. Son potentiel est réel, notamment pour le renseignement, la sécurité des frontières, les infrastructures et la coordination diplomatique. Mais sa valeur stratégique se mesurera moins à la force des déclarations communes qu'à la capacité des trois États à financer des projets, faire fonctionner des institutions et améliorer concrètement la sécurité et les échanges.

Une conséquence pratique s'en déduit : le Mali gagnerait à institutionnaliser l'évaluation de ses partenariats. Une telle évaluation ne devrait pas être réservée à la diplomatie ou à la défense. Les administrations techniques, les institutions de contrôle, les universités et les centres de recherche pourraient y contribuer. Produire soi-même l'expertise nécessaire pour négocier et évaluer un accord est déjà une forme d'autonomie.

La dimension sociale ne doit enfin pas être perdue de vue. Pour les citoyens, la souveraineté n'est pas une notion abstraite. Elle se juge aussi à la sécurité d'un village, à la disponibilité de l'électricité, à l'accès à la justice, à la possibilité de circuler, de travailler et d'étudier. Si la recomposition diplomatique améliore ces capacités, elle acquiert une légitimité concrète ; dans le cas contraire, le décalage entre souveraineté proclamée et souveraineté vécue demeurera.

La question n'est donc pas de choisir une fois pour toutes entre anciens et nouveaux partenaires. Elle est de construire une politique extérieure dans laquelle aucun partenaire ne devienne la condition exclusive de l'action publique. Une diplomatie multidirectionnelle, appuyée sur des capacités nationales plus fortes et sur une évaluation régulière des accords, paraît la plus compatible avec cette ambition. L'autonomie stratégique doit être comprise non comme un état acquis, mais comme un processus : celui par lequel le Mali transforme progressivement la liberté de décider en capacité d'agir.

Références bibliographiques

I. Ouvrages et articles scientifiques

- SAMBE Bakary, 2012. Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région, Konrad-Adenauer-Stiftung.
- FONTAINE Jacques, ADDI Lahouari et HENNI Ahmed, 2013. « Crise malienne : quelques clefs pour comprendre », Confluences Méditerranée, 2013/2, N°85, pp. 191-207.
- GOGNY Laura et DE CASTRO Andrés, 2025. « Mali as a Theatre of Great Power Compétition: A Réalisé Approach », International Critical Thought, vol. 15, N°2, pp. 241-267.

- DEMBÉLÉ Mamadou Bachir, 2024. « La République du Mali vers la reconquête de sa souveraineté nationale par les autorités de la transition : une lecture des stratégies et une évaluation du processus », Revue LARMA, N°02.

II. Rapports et études institutionnelles

- CAMES, 2024. Guide d'évaluation des Enseignants-chercheurs et Chercheurs 2024-2028, CAMES, Ouagadougou.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, 2025. Mali: 2025 Article IV Consultation – Staff Report, IMF Country Report N°25/255, Fonds monétaire international, Washington.
- OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ / PNUD, 2014. Impacts de la crise socio-économique et politique sur les OMD, PNUAD, Bamako.

III. Textes juridiques et documents institutionnels

- CEDEAO, 1993. Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, Cotonou, 24 juillet 1993.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2012. Résolution 2085 (2012), S/RES/2085 (2012), Nations unies, New York, 20 décembre 2012.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2023. Résolution 2690 (2023), S/RES/2690 (2023), Nations unies, New York, 30 juin 2023.
- CONFÉDÉRATION DES ÉTATS DU SAHEL, 2025. Communiqué final de la 2e Session ordinaire du Collège des Chefs d'État de l'AES, Bamako, 23 décembre 2025.

IV. Communiqués et déclarations officiels

- CAMES, 2024. « Report de l'entrée en vigueur de la disposition du GEE/C 2024-2028 relative à l'exigence de publications dans les revues indexées pour les CTS LSH, SJP et SEG », CAMES, 30 décembre 2024.
- CEDEAO, 2025. « Press Statement – Withdrawal of Burkina Faso, Republic of Mali and Republic of Niger », CEDEAO, 29-30 janvier 2025.
- NATIONS UNIES, 2023. « Déclaration attribuable au Porte-parole du Secrétaire général sur le Mali », Nations unies, New York, 30 décembre 2023.
- ARRET N°2023-08/CC-Réf DU 21 JUILLET 2023 PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL (SCRUTIN DU 18 JUIN 2023)